

Pacte de relance pour la Ville - Motion du Conseil Municipal

M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, Rapporteur : Le 18 janvier dernier, le Premier Ministre Alain JUPPE a présenté, au nom du Gouvernement, le pacte de relance pour la ville.

Dans ce cadre, 4 quartiers de Besançon (Palente-Orchamps, Brulard, Planoise et Clairs-Soleils) ont été retenus au titre des «zones urbaines sensibles».

Dans la suite de ce classement, et considérant que la revitalisation de l'économie de ces 4 quartiers conditionne le succès de tout programme d'action en leur faveur, le Conseil Municipal souhaite, et demande, que ces quartiers soient classés en «zone de redynamisation urbaine» et bénéficient ainsi des mesures fiscales qui s'y attachent.

Attaché à la réduction de la fracture sociale, le Conseil Municipal de Besançon sollicite du Président de la République qu'il puisse se faire écho de ces vœux auprès du Premier Ministre et du Gouvernement.

M. JACQUEMIN : C'est parce que notre séance se tient à quelques jours de la visite du Président de la République qui viendra saluer le Conseil Municipal que je vous ai proposé cette motion au nom de l'inter-groupe UDF/RPR dont je me suis fait le porte-parole.

Ce texte vient se placer à un moment, Monsieur le Maire, où précisément les 4 zones sensibles dont j'ai parlé tout à l'heure sont déjà classées en zones urbaines sensibles mais la moitié d'entre elles seulement seront retenues au titre de la procédure de redynamisation. Nous souhaitons donc obtenir pour la totalité d'entre elles ce classement.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Député, c'est vrai que c'est une question intéressante, que je signalerai également au Président de la République. Nous avons déjà mis en route la définition des périmètres des secteurs géographiques prioritaires. Vous m'avez écrit, Monsieur le Député, je crois le 9 février, je vous ai répondu le 16 en vous disant que nous demandions le classement des 4 quartiers en ZUS. Je laisse Maurice THIRIET qui s'intéresse de près à cette question, intervenir.

M. THIRIET : Ce que je voudrais dire ici, c'est que nous avons effectivement répondu à la demande des services préfectoraux dans la définition des zones urbaines sensibles et que nous n'avons pas été maximalistes en fonction des données qui nous ont été fournies par le Ministère de la Ville.

Nous demandons bien entendu le classement des 4 zones en ZUS et nous avons redéfini des périmètres car ceux proposés ne nous satisfaisaient pas, mais nous demandons non pas 4 zones de redynamisation urbaine mais 2 pour être sûr de les avoir puisque dans les ZRU nous avons finalement la moitié des quartiers de ZUS.

Nous demandons très précisément que soient classées en ZRU les zones de Planoise et Palente en y incluant la zone de Bullet et la pépinière d'entreprises. Nous demandons très précisément que ces 2 zones-là selon les périmètres que nous avons proposés, soient retenues. Il se trouve que pour les 2 autres ZUS qui restent, l'impact sur l'emploi n'apparaît pas évident. Quatre ZRU, on ne les aurait pas eues !

M. LE MAIRE : Ce serait donc une proposition un peu inférieure et un peu éloignée de ce qui est proposé par M. JACQUEMIN ?

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, il est vrai qu'il y a eu 700 zones urbaines sensibles et qu'il y aura 350 zones de redynamisation. Mais je pense que «qui peut le plus peut le moins» et s'aligner par avance sur une ambition qui est de moitié n'est pas nécessaire ni obligatoire. On le souhaite, on ne prend pas d'engagement naturellement mais je pense qu'il faut faire monter un petit peu la pression là-dessus d'autant que ces procédures, et j'attire l'attention de M. THIRIET sur ce fait, s'attachent à des procédures de créations économiques d'emplois.

Je lui donne acte du fait que chaque quartier a sa particularité c'est vrai, c'est-à-dire qu'on ne créera pas les mêmes emplois à Palente où nous avons développé une zone que vous connaissez bien qu'à Clairs-Soleils où peut-être il n'y aurait pas autant de capacité d'accueil mais on ne doit pas à mon avis au départ exclure 2 de ces zones des procédures de redynamisation économique. Je souhaite que M. THIRIET revienne sur son point de vue et que nous puissions adopter la motion proposée pour les 4 zones.

M. THIRIET : J'ai noté dans la presse d'hier et d'aujourd'hui qu'un député de Besançon demande qu'il n'y ait aucune ZRU car ce serait la catastrophe alors qu'il y a un mois et demi, il annonçait que c'était véritablement «Chicago». Vous-même Monsieur le Député, demandez le classement des 4 zones sensibles.

Nous avons préféré travailler de la façon suivante, et je vais le montrer très rapidement, voilà le document, en jaune, pour Planoise le document que nous a envoyé le Ministère de la Ville et voilà la zone que nous proposons, vous voyez qu'elle est nettement agrandie et nous y introduisons de l'espace pour mettre des entreprises. Alors plutôt que demander 4 zones et se les voir refuser, je préfère largement que nous ayons une zone où nous puissions entretenir, laisser sur place et faire venir des entreprises. Moi je veux bien qu'on vote une motion qui satisfasse tout le monde mais notre effort, en tant que Municipalité, sera d'attirer des entreprises et des emplois et pour cela il faut de la place. Dans le document envoyé par le Ministère, il n'y en a pas.

Pour Palente-Les Orchamps, c'est le même problème et nous proposons d'introduire dans le périmètre de la ZRU le chemin du Barlot et la pépinière d'entreprises pour là encore y installer des emplois. Je laisse à M. le Maire le choix final mais pour ma part je me bats sur les 2 ZRU élargies.

M. LE MAIRE : Tout à fait logique.

M. PINARD : Le texte ne mange pas de pain. Mais c'est le hasard qui fait que dans une zone difficile il y a eu de la place pour des entreprises ou pas. Si dans la proposition de la Préfecture, la zone de Palente n'inclut pas Bullet et LIP, on se moque de nous !

Par ailleurs, je veux bien le texte sur la fracture sociale mais il se trouve que, encore cet après-midi, j'ai siégé en commission locale d'insertion et j'ai vu ce qu'était le découragement des travailleurs sociaux. M. BARROT qui passe quand même pour un des Ministres au-dessus du lot, a sorti une circulaire le 31 janvier 1996, je lis le résumé qui en est fait par Liaisons Sociales : Objet : réduire le montant de la prise en charge par l'Etat de la rémunération des personnes en CES ; je me tourne vers nos services pour leur demander combien cela va nous coûter parce qu'on nous grignote ? On en a 73 à la Ville, cela fait 100 000 F, 97 au Centre Communal d'Action Sociale, cela doit faire 150 000 F. Je lis Liaisons Sociales du 7 février : «la circulaire du 31 janvier avait été particulièrement mal ressentie par certains établissements qui bénéficiaient jusque-là d'une prise en charge intégrale de leur CES et avaient aussitôt suspendu ou rompu leur contrat selon des sources concordantes». Voilà comment on agit vis-à-vis des personnes qui sont les plus fragiles car je rappelle que n'importe qui n'accède pas à un CES, encore faut-il réunir certaines conditions par exemple être handicapé, être chômeur de très longue durée, etc. On imagine le désarroi des personnes concernées. Cela a fait tellement de bruit qu'une deuxième circulaire vient de sortir le 23 février, qui stipule : «afin de ne pas hypothéquer la réflexion d'ensemble qui est actuellement conduite et ne pas soumettre les employeurs de personnes sous CES à des réformes se succédant à brève échéance, l'application de la partie 1 de la circulaire CDE 96.4 est suspendue jusqu'à ce que soient rendus les arbitrages relatifs au projet de loi contre l'exclusion. La modification des taux de prise en charge sera examinée à cette occasion. En conséquence, c'est le régime antérieur qui s'appuiera sur les règles instaurées notamment par le décret du 30 janvier 1990 et la circulaire du 31 janvier 1992» ! autrement dit des temps honnis où c'était nous qui avions la responsabilité. Ainsi on fait une circulaire, on jette dans un désarroi encore plus grand des personnes qui y sont déjà plongées et trois semaines après

on annule. On aurait pu quand même analyser plus tôt, éviter de publier un texte dont l'encre a à peine séché qu'on est obligé de l'annuler. Cela fait quand même singulièrement désordre, tout cela pour avoir essayé de nous gratter un peu d'argent ! Je trouve que c'est un peu fort, d'autant plus fort que là encore on me citait le cas aujourd'hui, quand quelqu'un embauche une personne comme employé de service, il y a un abattement sur l'impôt sur le revenu, 50 % des salaires et charges et cette année cet abattement, il a été porté de 26 000 à 90 000 F, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que l'employé en question qui est au SMIC, s'il est célibataire, il paie 564 F d'impôt sur le revenu et son employeur, s'il a 5 fois plus de revenus, il est exempté d'impôt sur le revenu. Alors moi je veux bien voter votre texte sur la fracture sociale mais je n'aime pas qu'il y ait un discours par devant et que par derrière, ce soit les gens qui sont en CES qu'on essaie encore d'handicaper un peu plus.

M. LE MAIRE : On revient à nos zones sensibles, soit zones urbaines sensibles, soit zones de redynamisation urbaine.

M. BONNET : Je voulais m'étonner tout de même, alors qu'on s'intéresse à Besançon et qu'on essaie de ne pas être dans un débat politique, d'entendre que la droite «à grandes dents» revient. Je voulais aussi ajouter que je regrette que la Commission Politique de la Ville n'ait pas pu se réunir depuis quelques semaines car on aurait pu en parler déjà en commission plutôt que de le faire dans un registre déjà très politique ici.

M. LE MAIRE : Il faut vous tourner vers votre Député, car c'est lui qui soumet cela en début de séance.

M. BONNET : On a eu un débat en séance de Conseil Municipal sur la politique de la ville au mois de janvier. A ce moment-là, il avait été dit qu'on attendait une proposition du Gouvernement et vous étiez perplexe sur ce qu'il apporterait. Nous essayons d'utiliser ces propositions du Gouvernement pour le mieux de Besançon avec chacun notre façon de voir les choses, mais on aurait pu en parler en commission. Je regrette que cela n'ait pu avoir lieu. Nous avançons avec des idées, vous nous parlez d'autre chose. C'est tout !

M. LE MAIRE : Le Président de la République vient dans 2 jours, il ne viendra pas dans 15 jours ou 3 semaines, le temps de réunir la commission pour parler de cela me paraît un peu court.

M. THIRIET : Je crois qu'il faut être aussi sérieux. Nous avons reçu le 1^{er} février une demande de la Préfecture nous enjoignant de répondre au plus tard pour le 12. Vu les dates, c'était le vendredi 8 au soir, nous avons eu moins de 7 jours pour faire notre copie et je remercie les services de l'Urbanisme, de l'Economie, de la Politique de la Ville qui, en 5 jours, ont essayé de répondre le plus honnêtement et le plus sérieusement possible. Je signale que d'autres villes du département n'en ont pas été capables !

M. LE MAIRE : Ceci étant dit, je vous propose d'adopter le maximum, étant entendu que c'est 2 quartiers qui nous intéressent mais s'il nous en était accordé 4, pourquoi pas ? Je propose donc qu'on adopte cette motion présentée par l'inter-groupe UDF/RPR et qu'on en fasse la motion du Conseil Municipal que l'on remettra après- demain au Président de la République.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, adopte la motion qui lui est proposée.

Visa préfectoral du 8 mars 1996.